

Nouveau Règlement d'eau

^{Su}
Syndical

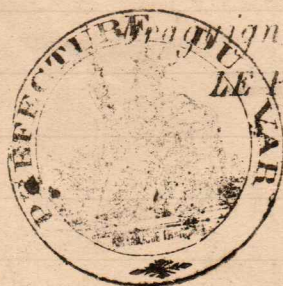
^{des}
Chouars ^{et des} Baumes.

Dressé par application et en conformité
de la transaction en date du 5 mars 1893,
approuvée par arrêté préfectoral en date
du 10 mai de la même année.

Vu et Approuvé.

Fréguignon, le 4 Octobre 1902.

LE PRÉFET DU VAR.



[Signature]

Le bas-Chouar.

N ^{os} d'ordre	Noms des propriétaires	Contenances			nombre de minutes par propriété.	jours de chaque propriété.	Fixation des heures d'arrosage
		H	A	C.			
1	Niviere Salomon	08	00		23. ^m	Lundi	De 6 heures à 6. ^h 23 du matin
2	Pellegrin Ferdinand	08	50		25. ^m	"	de 6. ^h 23 " à 6. ^h 48 "
3	Veuve Bertrond	22	50		65. ^m	"	de 6. ^h 48 " à 7. ^h 53 "
4	Martin Antoine	25	50		74. ^m	"	de 7. ^h 53 " à 9. ^h 7 "
5	Portet Fortune	20	40		59. ^m	"	de 9. ^h 7 " à 10. ^h 6 "
6	Gasquet Marius	20	95		61. ^m	"	de 10. ^h 6 " à 11. ^h 7 "
7	Bouffier Etienne	20	91		61. ^m	"	de 11. ^h 7 " à midi 8 du soir
8	Sauzède Michel	16	00		46. ^m	"	de midi 8 " à midi 54 "
9	M ^{me} Chamberion Louis	52	50		152. ^m	"	de midi 54 " à 3. ^h 26 soir
10	Crastour Cyprien	32	40		94. ^m	"	de 3. ^h 26 soir à 5. ^h "
11	Veuve Guillabert	1	26	00	60. ^m	"	de 5. ^h " à 6. ^h "
	"				305. ^m	Mardi	de 6. ^h du matin à 11. ^h 5 matin
12	Martin Paul	08	40		24. ^m	"	de 11. ^h 5 " à 11. ^h 29 "
13	Moschetti Barthelmy	18	30		55. ^m	"	de 11. ^h 29 " à midi 24 "
14	Battarel Louis	62	50		181. ^m	"	de midi 24 " à 3. ^h 25 soir
15	Chamberion Théodose	41	30		119. ^m	"	de 3. ^h 25 soir à 5. ^h 24 "
16	Chamberion Joseph	40	30		36. ^m	"	de 5. ^h 24 " à 6. ^h "
	"				81. ^m	Mercredi	de 6. ^h du matin à 7. ^h 21 matin
17	Lombard Rose	3	26	20	639. ^m	"	de 7. ^h 21 " à 6. ^h du soir
	"				308. ^m	Jeudi	de 6. ^h du matin à 11. ^h 8 matin
18	Veuve Baron	2	51	70	412. ^m	"	de 11. ^h 8 " à 6. ^h du soir
	"				318. ^m	Vendredi	de 6. ^h du matin à 11. ^h 18 matin
19	Veuve Proubaud		56	00	162. ^m	"	de 11. ^h 18 " à 2. ^h du soir
		11	58	90	3360		

Observations en explications.

Par suite de la transaction régulièrement approuvée par Arrêté Préfectoral en date du 10 Mai 1893, intervenue entre le Syndicat Des Chouas Et Des Beumes d'une part, et Madame Alexandrine Martin épouse séparée de biens, mais assistée et autorisée par Monsieur Caval Benthilmy son mari, il est attribué soixante heures d'eau par semaine, soit douze heures par jour de 6 heures du matin à 6 heures du soir, les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi. Le vendredi les eaux étant coupées à deux heures du soir au Béal d. Rossimas, par les propriétaires de ce quartier, les eaux ne peuvent arriver à la parcelle de Madame Veuve Groubaud; pour remédier à cela, la répartition est faite sur la base de cinquante six heures par semaine, c'est-à-dire les lundi, mardi, mercredi et jeudi douze heures par jour et le vendredi 8 heures de 6 heures du matin à 2 heures du soir.

Le vendredi après deux heures du soir, les écoulements qui peuvent être fréquents, ne sont attribués à personne et restent à la disposition de tous les propriétaires sans distinction.

Par contre, le lundi soir, s'il y a des écoulements, ils appartiendront à Madame Veuve Guillabert pour compenser le temps que met l'eau pour de la prise à la propriété le mardi matin. venir

Pour les mêmes considérations les écoulements du mardi soir, appartiendront à Monsieur Chamberion Joseph, ceux du mercredi ^{soir} à Madame Lombard et ceux du jeudi soir, à Madame Veuve Baron.

Le haur Chouars.

n ^o d'ordre	Noms des propriétaires	Contenances			Jour de chaque propriétaire	nombre de minutes	Fixation des heures d'arrosage
		H	A	C.			
1	Caval Barthélémy	12	32		Lundi	80 ^m	de 6 heures du matin à 7 ^h 20 mat.
2	Nivire Salomon	08	00		"	52	d. 7 ^h 20 — a 8 ^h 12 "
3	Martin Gustave	29	00		"	188	d. 8 ^h 12 — a 11 ^h 20 "
4	V ^{me} Chamberon Sauron	48	08		"	313	d. 11 ^h 20 — a 4 ^h 33 soir
5	Chamberon Ernest	13	40		"	87	d. 4 ^h 33 soir a 6 h. soir
Totaux		1	10	80		720	
6	Goutier Jules	19	40		Mardi	156	d. 6 heures du matin a 8 ^h 36 matin
7	Montagne François	06	30		"	41	d. 8 ^h 36 — a 9 ^h 17 —
8	Portanier Joseph	08	00		"	52	d. 9 ^h 17 — a 10 ^h 9 —
9	Veuve Guillabert	04	30		"	28	d. 10 ^h 9 — a 10 ^h 37 —
10	Veuve Bripe	17	30		"	112	d. 10 ^h 37 — a midi 29 soir
11	Proveny Charles	10	55		"	68	d. midi 29 soir a 1 ^h 37 soir
12	Sauzède Martin	10	55		"	68	d. 1 ^h 37 — a 2 ^h 45 —
13	Geissie Eugène	16	00		"	104	d. 2 ^h 45 — a 4 ^h 29 —
14	Lombard Rose	14	10		"	91	d. 4 ^h 29 — a 6 heures —
		1	06	50		720	

Observations et explications.

M^r Rivière Salomon étant le plus rapproché de la prise d'eau, devrait la prendre le premier le lundi tant pour le haut que pour le bas Ehouar, M^r Rivière ne pouvant se trouver en même temps sur les deux points, pour remédier à cela, M^r Caval prendra l'eau le lundi à 6 heures du matin à la place de M^r Rivière et ce dernier à 7^h 20 au lieu de place de M^r Caval.

Le Mardi, les eaux pour arriver à la parcelle de M^r Gautier, mettent environ 30 minutes, pour que M^r Gautier ait l'eau proportionnellement à la contenance de sa parcelle, il lui est attribuée 30 minutes de plus, temps approximatif que met l'eau pour venir de la prise à la parcelle de M^r Gautier.

Ces 30 minutes sont déduites sur les 12 heures du Mardi et la répartition faite sur la base de 11 h. 30 seulement.

Le haut Chouars

N ^{os} d'ordre	Noms des propriétaires	contenances			jour de chaque propriété	nombre de minutes	Durée des heures d'arrosage
		H	A	C.			
1	Nivière Salomon	08	00		Jeudi	42 ^m	de 6 heures du matin à 6 ^h 42 du matin
2	Caval Barthélémy	12	32		"	65 ^m	de 6 ^h 42 — à 7 ^h 47. —
3	Martin Gustave	29	00		"	153 ^m	de 7 ^h 47 — à 10. 20. —
4	Veuve Chambeion	48	08		"	254 ^m	de 10. 20 — à 2 ^h 34 du soir
5	Chambeion Ernest	13	40		"	71 ^m	de 2 ^h 34 du soir à 3 ^h 45 —
6	Gautier Jules	19	40		"	102 ^m	de 3 ^h 45 — à 5 ^h 27 —
7	Montagne François	06	30		"	33 ^m	de 5 ^h 27 — à 6 heures —
Total		1	36	50		720	
8	Portanvier Joseph	08	00		Vendredi	88 ^m	de 6 heures du matin à 7 ^h 28 du matin
9	Veuve Guillabert	04	30		"	23 ^m	de 7 ^h 28 — à 7 ^h 51 —
10	Veuve Gripe	17	30		"	93 ^m	de 7 ^h 51 — à 9 ^h 24 —
11	Provier Charles	10	55		"	57 ^m	de 9 ^h 24 — à 10 ^h 21 —
12	Sauvade Martin	10	55		"	57 ^m	de 10 ^h 21 — à 11 ^h 18 —
13	Beissier Eugène	16	00		"	86 ^m	de 11 ^h 18 — à midi 44 Son
14	Lombard Rose	14	10		"	76 ^m	de midi 44 Son à 2 heures —
Total			80	80		480.	

Observations et explications.

Les eaux le vendredi pour arriver à la parcelle de M^r Portannier, mettent environ 30 minutes, ensuite par suite d'une dépression de terrain il se produit un reflux et il s'écoule encore environ 15 minutes pour remplir le canal pour que M^r Portannier puisse avoir l'usage de l'eau proportionnellement à la contenance de sa parcelle. Pour remédier à cela il est attribué 45 minutes de plus à M^r Portannier, temps approximatif que met l'eau pour venir de la prise à remplir le canal.

Ces 45 minutes sont déduites sur les 8 heures du vendredi et la répartition faite sur la base de 7 heures 15 seulement.

De même que pour le Bas-Cour, le vendredi après 2 heures du soir, s'il y avait des écoulements, ils ne sont attribués à personne et restent à la disposition de tous les propriétaires sans distinction.

Dressé et certifié exact par le Secrétaire soussigné

Pignans le 10 avril 1901

L. Gautier

Vu et approuvé

Le Directeur

Le Sous-Directeur
Gautier Y.

Bernbeison

Les Assesseurs.

Fortal

Mouton

Malgray

Martiny

